

**CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2011 DE CHF 5'000.-
DESTINÉ À L'ENGAGEMENT D'UNE PATROUILLEUSE SCOLAIRE**

Considérant,

- la requête de nombreux habitants, par le biais d'une pétition déposée le 11 novembre 2002, demandant une sécurité accrue sur le site de Compesières,
- la convergence des élèves sur le site de Compesières depuis la fermeture de La Bossenaz, en juin 2008,
- l'évolution importante du trafic routier de transit ces dernières années,
- la motion déposée le 30 juin 2009, par le groupe DC Entente, invitant le maire à réactualiser l'étude de sécurité du 6 mai 2002 rédigée par la commission des routes, travaux et emplacements communaux,
- le rapport du maire du 13 février 2011 répondant à la motion M-1010/2009,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, art. 30, lettre d.

Sur proposition du maire et des adjointes,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 11 voix pour et 4 voix contre :

1. D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 5'000.- destiné à l'engagement d'une patrouilleuse scolaire.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 1120.301.00.
3. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Le délai pour demander un référendum expire le 18 novembre 2011.

Bardonnex, le 18 octobre 2011

Daniel FISCHER, Président